



Informations pour devenir une ressource de type familial



La mission du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse

Mandats précis :

- ❖ Clientèle (0 à 18 ans)
- ❖ Objectif (Protection sociale)
- ❖ Moyens (Intervention psychosociale et placement si nécessaire)

Définis par :

- ❖ Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)
- ❖ Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)
- ❖ Loi du système de justice pénale des adolescents (LSJPA)
- ❖ Loi sur l'adoption au Québec
- ❖ Dispositions relatives à la médiation familiale

La mission du Service des ressources RI/RTF est :

De recruter des ressources de type familial (RTF) pour les enfants qui doivent être retirés de leur milieu temporairement ou à long terme.

PLACEMENT

Objectif

- La direction de la protection de la jeunesse (DPJ) retire les enfants lorsqu'il y a un risque de tort sérieux pour leur sécurité et/ou leur développement et que les parents ne sont pas en mesure d'assurer leur protection.
- Le placement vise à protéger les enfants et à permettre aux parents de se reprendre en main.



BUT ULTIME

Retour de l'enfant dans son milieu naturel



Lors du placement, le parent demeure le premier responsable et est invité à se mobiliser auprès de son enfant : visites, téléphones, rencontres scolaires, rendez-vous médicaux, etc.

1^{ère} orientation : retour de l'enfant dans sa famille

2^{ième} orientation : enfant confié à un membre de son milieu significatif

3^{ième} orientation : enfant confié en ressource de type familial

Qu'est-ce qu'une ressource de type familial ?

Selon la Loi de la santé et des services sociaux :

« Peuvent être reconnues à titre de ressource de type familial, une ou deux personnes qui accueilleront chez elles un ou des enfants en difficulté qui leur sont confiés par un établissement public afin de répondre à leurs besoins et leur offrir des conditions de vie favorisant une relation de type parental dans un contexte familial».

Les ressources de type famille d'accueil: nos collaborateurs

Elle reçoit des enfants de 0 à 18 ans, vivant diverses situations familiales, pour des durées variant de quelques jours à, dans certains cas, plusieurs années. Ces familles offrent un milieu de vie épanouissant qui favorise le retour de l'enfant dans son milieu naturel si c'est possible.

Elles travailleront de concert avec les parents et les intervenants dans l'objectif de favoriser le retour de l'enfant dans sa famille.

Quand le retour dans sa famille est impossible ...

Enjeux de stabilité et de permanence

Nous recherchons des familles qui:

- S'engagent à garder l'enfant jusqu'à la fin de la durée de son placement. Il est important de préciser que les probabilités sont grandes à l'effet que l'enfant reste placé jusqu'à sa majorité;
- Acceptent la présence des parents de l'enfant et favorisent le contact avec ceux-ci;
- Généralement, les jeunes placés ne sont pas sujets à l'adoption mais ils ont de fortes chances d'être placés à majorité.

Collaboration

Lorsqu'un enfant est confié à une ressource de type familial (R.T.F.), il se retrouve sous la responsabilité de ses parents, du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse et de la ressource de type familial. La collaboration de toutes ces parties est garante d'un sentiment de bien-être pour l'enfant dans son milieu d'accueil.

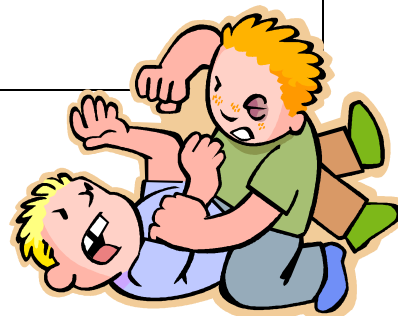
Il est attendu de la ressource de type familial qu'elle coopère pendant toute la durée du placement en développant un lien significatif avec le jeune, en l'accompagnant dans son évolution et en collaborant activement avec l'intervenant et les parents pour actualiser le retour de l'enfant dans sa famille si possible. Cette dernière étape est parfois difficile à vivre compte tenu de l'attachement de la ressource de type familial envers l'enfant. C'est pourquoi le Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse offre le soutien nécessaire pour aider la ressource de type familial à assumer son rôle et traverser les situations difficiles.



Motifs d'intervention



<p>A) Abandon</p> <ul style="list-style-type: none">• parents décédés• parents qui n'assument pas les soins, l'éducation ou l'entretien	<p>D) Abus sexuel</p> <ul style="list-style-type: none">• Gestes à caractère sexuel avec ou sans contact physique
<p>B) Négligence</p> <ul style="list-style-type: none">• physique• santé• éducatif	<p>E) Abus physique</p> <ul style="list-style-type: none">• sévices corporels• méthodes éducatives déraisonnables
<p>C) Mauvais traitements psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none">• Indifférence• dénigrement• rejet affectif• isolement• menace• exploitation• travail disproportionné• exposition à la violence conjugale ou familiale	<p>F) Troubles de comportement</p> <ul style="list-style-type: none">• présente des comportements qui portent atteinte à son intégrité physique ou psychologique ou à celle d'autrui



Clientèle

Inventaire des comportements les plus fréquents chez l'enfant :

- ❖ Manque de frontières
- ❖ Refus de son placement
- ❖ Période de lune de miel
- ❖ Insécurité
- ❖ Proximité ou distance excessive avec l'adulte
- ❖ Méfiance, refus de se confier et de s'exprimer
- ❖ Culpabilité (attribution de la responsabilité du placement)
- ❖ Faible estime de soi
- ❖ Grande tristesse
- ❖ Passivité, désintérêt
- ❖ Difficulté à se concentrer, échec scolaire
- ❖ Agitation
- ❖ Provocation
- ❖ Agressivité, colère, faible tolérance à la frustration
- ❖ Fugues
- ❖ Petits vols
- ❖ « Testing » de la relation avec l'adulte
- ❖ Difficulté à reconnaître ses torts

Caractéristiques des parents

Les parents demeurent les détenteurs de l'autorité parentale par rapport à leurs enfants durant le placement, comme par exemple pour les soins de santé, inscription scolaire et loisirs, passeport, etc.

❖ Ils peuvent être aux prises avec une ou plusieurs des difficultés suivantes qui limitent leurs capacités parentales:

- ❖ Santé mentale
- ❖ Toxicomanie ou alcoolisme
- ❖ Violence conjugale ou familiale
- ❖ Criminalité
- ❖ Santé physique (hospitalisation, maladie chronique)

Malgré ces caractéristiques ...

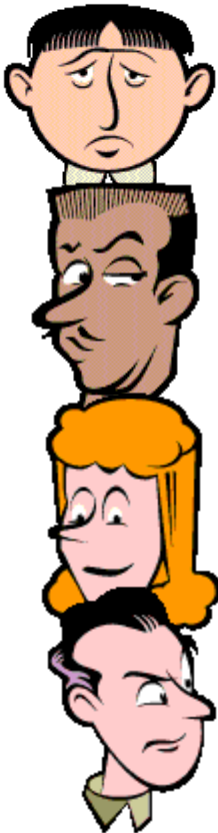
Certains parents sont en mesure de corriger la situation et de bien collaborer avec les services.

Par exemple :

- Un parent, isolé socialement avec peu de capacités parentales, assiste à des cours de compétences parentales au CLSC et s'inscrit à des activités dans un organisme communautaire afin d'élargir son réseau. Il est maintenant en mesure d'intervenir adéquatement avec ses enfants et possède un réseau qui peut lui venir en aide s'il se sent dépassé.
- Un parent toxicomane décide de participer à un programme de désintoxication, maintient sa sobriété et se trouve un logement adéquat. Il accepte de recevoir de l'aide et peut ainsi récupérer ses enfants.

*** Parfois, certains parents n'arrivent pas à corriger suffisamment leur situation pour reprendre définitivement leur enfant.

Attitudes possibles des parents face au placement des enfants



- **Acceptation**
- **Résistance**
- **Collaboration**
- **Reconnaissance**
- **Critique**
- **Exigence**
- **Méfiance**

Rôle de l'intervenant usager

L'intervenant usager s'occupe du suivi de l'enfant et de sa famille, son rôle consiste à :

- Fournir à la ressource de type familial les informations pertinentes au sujet de l'enfant
- Identifier les besoins de l'enfant en collaboration avec la ressource de type familial
- S'assurer du respect des mesures légales en cours
- Accompagner les enfants lors de certains déplacements
- Organiser et coordonner les différents services nécessaires à l'enfant
- Accompagner la ressource de type familial lors de certaines rencontres particulières en milieu scolaire, visite médicale, etc.
- Établir le rythme des sorties de chaque enfant et gérer ces sorties
- Intervenir auprès des enfants placés dans la ressource de type familial lorsque nécessaire

Rôle de l'intervenant-ressource

- Recrutement
- Évaluation des postulants
- Explication et signature de l'entente spécifique
- Collaboration au traitement des litiges et insatisfactions venant de la ressource de type familial ou la concernant
- Identification ou révision des besoins de formation et de perfectionnement des ressources de type familial en collaboration avec l'association des ressources de type familial
- Pairage des enfants (jumelage) avec une ressource de type familial lors d'une demande de placement. Celui-ci le fait en tenant compte des forces et des limites de la ressource de type familial ainsi que des besoins du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse
- Aide à la ressource de type familial dans son vécu et l'exercice de son rôle
- Détermination des services attendus de la ressource de type familial
- Évaluation continue de la qualité des services

- Surveillance et contrôle de la qualité : normes physiques, hygiène, alimentation, sécurité, propreté
- Gestion des formulaires administratifs reliés au placement

Certaines responsabilités s'exercent en collaboration entre l'intervenant-ressource et l'intervenant usager.

Services de soutien et d'assistance devant être rendus par une RTF

- Répondre aux besoins physiques, affectifs, intellectuels et sociaux de l'enfant
- Collaborer avec le Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse et les partenaires impliqués activement auprès de l'enfant
- Respecter la confidentialité et être discret sur le vécu de l'enfant
- Prévoir une période d'adaptation
- Accepter des valeurs différentes, ouverture d'esprit
- Être capable de communiquer avec respect et transparence
- Éviter les comparaisons et respecter l'enfant dans son évolution tout en gardant confiance et espoir en sa réussite
- Être capable de s'ajuster et d'accepter les imprévus
- Témoigner au Tribunal de la jeunesse s'il y a lieu
- Communiquer régulièrement avec les intervenants pour leur faire part de l'évolution de l'enfant
- Aviser l'intervenant-ressource de toute modification de sa réalité familiale

Services communs à offrir par une RTF

1. Entretien du milieu de vie (ameublement, réparations, lieux extérieurs)
2. Assurer le confort et la sécurité (objets dangereux, toxiques)
3. Préparer et assurer le service des repas (saine alimentation, respect)
4. Entretien des vêtements (renouvellement, quantité, qualité, appropriés)
5. S'assurer que l'utilisateur a une hygiène adéquate (quotidienne)
6. Effectuer les acquisitions nécessaires aux usagers (selon l'âge)
7. Assurer la gestion de l'allocation pour dépenses personnelles des usagers et faire l'inventaire des biens (tenue de livre des dépenses)
8. Soutenir et assister l'utilisateur dans les activités de la vie courante (stimulation, surveillance, aide aux apprentissages)
9. Établir un cadre de vie (règles et routines, valeurs positives, frontières, intimité, confidentialité)
10. Favoriser l'accès de l'utilisateur aux activités organisées par la ressource ou dans la communauté (lieux publics, activités selon l'âge)

11. Assurer un suivi adéquat de l'ensemble des services de santé et des services sociaux nécessaires (accompagnement aux rendez-vous médicaux et sociaux)
12. Assurer la protection contre les abus (tant physique, sexuel, pouvoir, financier, psychologique, etc.)
13. Assurer une présence de qualité (gardien compétent, maintien des services)
14. Favoriser l'intégration dans le milieu de vie et social (conditions de vie qui se rapprochent d'un milieu familial avec encadrement parental)
15. Collaborer avec les différents intervenants impliqués auprès de l'utilisateur (recueille et transmet les informations pertinentes – scolaire, travail, garderie et participe à la discussion)
16. Collaborer avec l'établissement (partage les informations avec l'établissement, participe à la recherche de solutions, précise les services)
17. Favoriser le maintien des liens de l'utilisateur avec sa famille, s'il y a lieu, et les personnes significatives pour lui (respect des personnes significatives et des sentiments de l'enfant à leur égard)

Services particuliers devant être rendus par une RTF

- ❖ ALIMENTATION
- ❖ HABILLEMENT
- ❖ HYGIÈNE SE LAVER (Corps, cheveux) CORRECTEMENT
- ❖ HYGIÈNE ENTRETENIR SA PERSONNE
- ❖ ÉLIMINATION
- ❖ MOBILITÉ – TRANSFERTS
- ❖ MOBILITÉ – DÉPLACEMENTS
- ❖ MOBILITÉ – ESCALIERS
- ❖ CONDUITE – IMPULSIONS
- ❖ CONDUITE – ÉMOTIONS
- ❖ CONDUITE - CAPACITÉ RELATIONNELLE
- ❖ CONDUITE – COMPORTEMENTS AUTODESTRUCTEURS
- ❖ INTÉGRATION
- ❖ VIE AUTONOME
- ❖ PHYSIQUE – MÉDICAMENTS
- ❖ PHYSIQUE – SOINS
- ❖ RENDEZ-VOUS

❖ **Tiré de L'Instrument de détermination et de classification:**

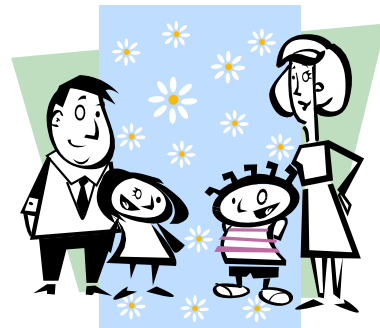
Il sert à définir l'intensité des services attendus de la RTF pour répondre aux besoins de l'utilisateur. La classification est révisée annuellement ou selon la condition de l'utilisateur

Critères du Ministre de la santé et des services sociaux pour devenir postulant

- Être majeur
- Être citoyen canadien ou résident permanent
- Ne pas avoir eu de révocation de reconnaissance à titre de ressource au cours des trois dernières années
- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires en lien avec la fonction ressource (vérification du plumitif et demande de vérification d'antécédents criminels)
- Ne pas avoir eu recours à une loi visant l'insolvabilité au cours des trois dernières années
- Contracter et maintenir une assurance habitation
- Posséder une formation RCR et en secourisme général

Prérequis afin de postuler pour devenir RTF au CISSS de Laval

- Demeurer à Laval
- Célibataire ou en couple (minimum de 2 années de vie commune est exigé)
- Dernier enfant de la famille âgé d'un an et plus
- Bonne santé physique et mentale (références médicales à l'appui)
- Aucun suivi dans un Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse en LSSSS, LPJ ou LSJPA (suivi actuel ou de moins de 5 ans, vérification au système clientèle)
- Des références seront demandées (école, médecin, employeur, etc.)
- Les postulants ne doivent pas avoir vécu d'événements déstabilisants majeurs (décès, maladie, etc.) au cours de la dernière année



Critères du Ministre de la santé et des services sociaux liés au milieu de vie

- Être situé géographiquement dans un endroit accessible, éclairé et sécuritaire
- Posséder un accès sécuritaire extérieur (terrasse, cour, parc public)
- Offrir des aires communes propres, en nombre suffisant pour les différentes activités
- Offrir une chambre à coucher de préférence privée
 - Fenêtre donnant sur l'extérieur
 - Superficie minimale de 80 pieds carrés (chambre simple) ou 120 pieds carrés (chambre double)
 - Accès vers l'extérieur si la chambre est au sous-sol
- Avoir un nombre suffisant de salles de bain
- Respecter les normes de sécurité et de salubrité du milieu de vie
 - 1 extincteur minimum par maison ainsi qu'un détecteur de fumée opérationnel par étage
 - 1 détecteur de monoxyde de carbone si chauffage à l'huile, au gaz ou au bois, ou garage attenant à la maison
 - Sécurité des lieux (piscine non accessible directement, main courante dans les escaliers, produits dangereux et médicaments non accessibles, plan d'évacuation, etc.)

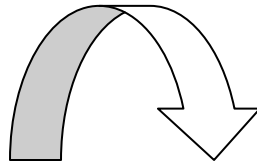
Exigences pour les chambres

- Les enfants âgés de 0 à 8 ans doivent avoir leur chambre au même étage que les parents d'accueil
- L'enfant doit bénéficier du mobilier nécessaire à son âge (lit, table, mobilier pour enfant, etc.)
- L'enfant ou toute autre personne vivant au domicile doit avoir un espace et un lit qui lui est propre
- Aucun adulte ne doit partager la chambre d'un enfant

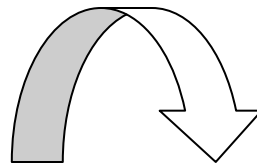
**Voir le document sur le milieu physique joint à
titre indicatif seulement (ne pas remplir)**

Principes de la rétribution

**Services continus
(365 jours, 24 h / 24 h)**



Quel que soit l'âge de l'enfant



Taux quotidien basé sur l'intensité des services

Les premiers 60 jours :

26,39 \$ par jour (frais fixes) + 49,44 \$ par jour (taux quotidien)
Taux indexés annuellement

À partir de la 61^e journée :

26,39 \$ par jour (frais fixes) + taux quotidien déterminé par la classification
(à partir de 36,01 \$ par jour)

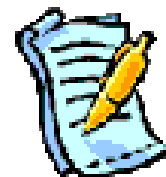


Dépenses personnelles de l'enfant

- Allocation pour dépenses personnelles : 5,00 \$ X 30
(nombre de jours / mois) = 150,00 \$
- Achat et renouvellement de vêtements, loisirs, argent de poche et sorties
- La ressource de type familial doit **conserver les pièces justificatives** (factures, reçus)

Rétributions spéciales selon les besoins particuliers de l'utilisateur

- Dépenses de transport
- Trousseau de vêtements
- Activités sportives et culturelles
- Fournitures scolaires
- Médicaments non couverts par la RAMQ



Outil de précision et de classification :

L'outil de précision et de classification sert à définir l'intensité des services attendus de la ressource de type familial pour répondre aux besoins de l'enfant. La classification est révisée annuellement.



Assurance :

Comme ressource de type familial vous êtes couverts automatiquement par la Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux (DARSSS) en cas de poursuite civile et pour dommages attribuables à l'enfant hébergé. Celle-ci est complémentaire à vos assurances personnelles.

Après votre accréditation à titre de ressource de type familial n'oubliez pas d'en informer votre assureur. Vous devrez nous fournir une confirmation écrite de votre assurance.

Assurance médicaments :

Les enfants hébergés sont couverts par l'assurance médicaments du Québec. Notons que les médicaments qui ne sont pas sous ordonnance (ex. Tylenol) sont aux frais de la ressource de type familial.



Loi sur la représentation des ressources de type familial

Depuis juin 2009, la loi balise le droit d'association des ressources de type familial qui sont regroupées sous la bannière de la FFARIQ (Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec).

Depuis janvier 2012, une entente collective entre le Ministère de la santé et des services sociaux et la FFARIQ régit les rapports entre les établissements et les ressources visées.

Dans l'esprit de cette loi, les ressources de type familial sont considérées comme des travailleurs autonomes collaborant avec le Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse et les autres organismes concernés.

En devenant une ressource de type familial, vous êtes membre d'une association syndicale qui est responsable de la représentation de vos droits.

En tant que travailleur autonome représenté, vous cotisez à votre association, au régime des rentes et au régime québécois d'assurance parentale.

Les sommes que vous recevez comme ressource de type familial ne sont pas imposables.

Pour de plus amples informations : www.ffariq.org



En cas de conduite inacceptable dans une ressource de type familial :

Définition : «Toute conduite ayant pour effet ou pouvant causer un tort, un dommage, ou un préjudice à un jeune.»

Les formes de conduites inacceptables :

- Corrections physiques;
- Abus sexuels;
- Privations des besoins essentiels;
- Atteinte à la dignité et à l'intégrité;
- Comportements provocateurs ou incitatifs (à poser des gestes inacceptables ou à montrer le mauvais exemple);
- Abus de pouvoir;
- Omission (complicité / négligence);
- Violence familiale, qu'elle soit verbale ou physique;
- Dénigrement, blessure psychologique;
- Tout traitement discriminatoire par rapport aux enfants des responsables de la ressource et susceptible de porter atteinte à l'enfant placé.



Toute conduite inacceptable fera l'objet d'une enquête administrative et/ou policière et/ou d'un signalement.



Questions à réflexion

- ❖ Est-ce que je suis prêt à partager ma maison et ma vie de famille avec des bébés, des enfants et/ou des adolescents qui vivent différentes émotions et qui ne les expriment pas toujours adéquatement?
- ❖ Ce projet est-il partagé par tous les membres de ma famille, y compris mes enfants ?
- ❖ Est-ce que je me sens capable de collaborer avec des parents naturels différents de ce que je suis comme parent ?
- ❖ Suis-je capable de fonctionner avec des parents naturels qui conservent leurs droits vis-à-vis leurs enfants ?
- ❖ Est-ce que je suis prêt(e) à collaborer étroitement avec des intervenants sociaux ?
- ❖ Est-ce que je suis capable de vivre des incertitudes par rapport au départ de l'enfant et de gérer mes réactions?

Prochaine étape

Remplir les documents suivants :

- Offre de service
- Déclaration des antécédents judiciaires
- Déclaration et engagement du postulant
- Formulaire pour références
- Référence employeur
- Référence ami
- Référence école
- Référence garderie
- Référence médicale
- RCR/Secourisme

Les retourner à recrutement.rtf_jeunesse.cissslav@ssss.gouv.qc.ca

**Merci de l'intérêt que vous portez aux enfants et de vouloir faire
la différence dans leur vie.**